



# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-QUATRIÈME SESSION

Rome, 16-20 juillet 2018

### DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

#### REMARQUES DU SECRÉTARIAT

#### I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. À sa quarantième session, qui s'est tenue à Rome du 3 au 8 juillet 2017, la Conférence de la FAO<sup>1</sup> a approuvé le rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts et a encouragé les Membres à:

- a) améliorer la coordination entre les responsables des politiques relatives aux forêts, à l'agriculture, à l'alimentation, à l'utilisation des terres et au développement rural, en vue de parvenir à une réglementation plus efficace des changements d'affectation des terres; à promouvoir un aménagement intégré du territoire; à renforcer les droits fonciers; et à utiliser des instruments de politique adaptés propres à accroître la production agricole durable et à améliorer la gestion durable des forêts;
- b) promouvoir la durabilité de l'agriculture, des forêts et de la pêche; à renforcer le dialogue en vue d'unir les efforts visant à amorcer un changement en profondeur pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD); à examiner et à adapter les mécanismes et outils existants, comme les programmes forestiers nationaux et les critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts, afin qu'ils puissent éclairer et étayer la prise de décisions dans l'optique de la durabilité dans les différents secteurs; et à promouvoir des interventions cohérentes et efficaces en matière de gestion durable des forêts à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- c) renforcer la collecte de données sur les forêts afin de faciliter le suivi des progrès accomplis s'agissant des cibles des ODD aux niveaux mondial, régional et national;
- d) renforcer les cadres et les processus institutionnels afin de garantir une approche rationnelle dans le secteur forestier et des approches intersectorielles intégrées en matière de changement climatique, notamment en envisageant de prendre en compte les activités forestières dans leurs

<sup>1</sup> C2017/REP.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

contributions déterminées au niveau national et/ou dans leurs plans nationaux d'adaptation, selon qu'il convient;

e) renforcer les investissements, les partenariats et l'accès aux ressources financières afin d'améliorer le financement de la gestion durable des forêts et de faire face au changement climatique;

f) diffuser et à mettre en œuvre les Directives volontaires sur le suivi national des forêts;

g) intégrer la question du rôle important que jouent, au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les forêts et les arbres hors forêts dans les politiques et dans les programmes, ainsi que dans les quatre dimensions de la sécurité alimentaire;

h) envisager de mobiliser des financements plus importants pour la remise en état des terres dégradées et de trouver des modes de financement novateurs à cet effet; et à contribuer à relever le Défi de Bonn de façon plus efficace et à assurer la réussite des initiatives mondiales connexes.

2. En même temps, la Conférence a demandé à la FAO de renforcer ses activités dans le domaine des forêts tempérées et boréales, compte tenu de la contribution de celles-ci à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les activités relatives à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

**Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations de la Conférence, en particulier quand il abordera les points 4, 5.1-5.4, 6.4, 6.5 et 7.1-7.2 de son ordre du jour.**

## II. CONSEIL DE LA FAO

3. À sa cent cinquante-cinquième session, qui s'est tenue en décembre 2016, le Conseil de la FAO<sup>2</sup> a fait siennes les conclusions et recommandations présentées dans le rapport de la vingt-troisième session du Comité des forêts (18-22 juillet 2016), et a pris connaissance de l'édition 2016 de la Situation des forêts du monde.

Plus particulièrement, le Conseil:

a) s'est félicité de la publication du rapport sur la Situation des forêts du monde 2016 et des messages essentiels qui y sont formulés et a reconnu que la gestion durable des forêts et de l'agriculture, ainsi que l'intégration de ces secteurs dans les plans d'affectation des terres, contribuait fortement à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD);

b) s'est déclaré favorable à l'utilisation des cinq principes interconnectés élaborés par la FAO, qui doivent servir de cadre au dialogue sur les politiques concernant la durabilité;

c) a invité la FAO à aligner la stratégie relative à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) sur les exigences en matière de suivi des ODD, ainsi que sur d'autres processus mondiaux intéressant les forêts et sur les travaux menés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), afin d'améliorer et de rationaliser l'établissement de rapports mondiaux sur les forêts et de renforcer l'aide apportée aux pays sur la question du suivi national des forêts;

---

<sup>2</sup> CL 155/REP.

d) a souligné l'importance des forêts dans le projet de stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique, ainsi que de la poursuite du dialogue et de l'échange d'informations entre les différents secteurs, notamment l'environnement, les forêts, les pêches et l'agriculture – y compris l'élevage –, aux niveaux national, régional et international, en vue de renforcer les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités;

e) s'est félicité de la création du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides et est convenu que les travaux de cet organe seraient financés par des ressources extrabudgétaires;

f) a souligné qu'il était important que la FAO intensifie ses travaux sur les forêts boréales et tempérées;

g) a fait bon accueil au document final du XIV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial;

h) a rappelé que la FAO apportait une contribution essentielle à l'Arrangement international sur les forêts et a encouragé l'Organisation à continuer de jouer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);

i) a encouragé la FAO à examiner la stratégie relative à l'Évaluation des ressources forestières mondiales, y compris la stratégie de financement, en concertation avec les Membres de l'Organisation, les membres du PCF et les autres organisations internationales concernées;

j) s'est félicité de l'approbation des Directives volontaires sur le suivi national des forêts.

4. À la même session, Le Conseil a approuvé l'offre de la République de Corée qui proposait d'accueillir le XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial en 2021 et a dit apprécier le geste de désistement de l'Italie.

5. À sa cent cinquante-huitième session, qui s'est tenue en décembre 2017, le Conseil de la FAO<sup>3</sup> a souscrit aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et:

- s'est notamment félicité des recommandations de politique générale sur l'exploitation durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, a encouragé toutes les parties prenantes à les appliquer et a demandé qu'elles soient examinées par le Comité des forêts et transmises aux autres organes pertinents.

**Le Comité souhaitera peut-être examiner les résultats des délibérations du Conseil, en particulier quand il abordera les points 4, 5.1-5.4, 6.4, 6.5 et 7.1-7.2 de son ordre du jour.**

### **III. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)**

6. À sa quarante-troisième session, qui s'est tenue en octobre 2016, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>4</sup> a établi les recommandations ci-après, à partir des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA intitulé «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?».

---

<sup>3</sup> CL 158/REP.

<sup>4</sup> CFS 2016/43 Rapport.

- a) Promouvoir les systèmes agricoles intégrés permettant le meilleur usage des ressources naturelles, mettre fin à la déforestation, restaurer les terres dégradées, améliorer la qualité des sols et favoriser une gestion durable des ressources hydriques;
- b) Renforcer la sécurité des droits fonciers, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, y compris dans les cas de conflits, quels qu'ils soient;
- c) Restaurer les sols dégradés et réduire la déforestation en favorisant une gestion durable des pâturages, notamment grâce aux systèmes agrosylvopastoraux, en cherchant à améliorer la qualité des sols, le stockage du carbone, la productivité des pâturages et la conservation et l'entreposage des fourrages;
- d) Renforcer l'intégration de la culture et de l'élevage, notamment par une plus grande intégration des légumineuses dans la rotation des cultures et les cultures intercalaires, ainsi que des forêts – systèmes agrosylvopastoraux – à différentes échelles, y compris au niveau des exploitations, des bassins versants et des écosystèmes, avec pour avantage la satisfaction des besoins en intrants et en énergie dans des conditions durables, notamment par l'utilisation de la force motrice animale et l'utilisation des effluents d'élevage comme engrais.

**Le Comité souhaitera peut-être tenir compte des demandes figurant au paragraphe 6, sections a), b), c) et d), quand il examinera le point 5.1 de l'ordre du jour.**

7. À sa quarante-quatrième session, qui s'est tenue en octobre 2017, le Comité<sup>5</sup> s'est déclaré satisfait du rapport du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que de la présentation faite par M. Terence Sunderland, Responsable de l'équipe de projet du HLPE, qui en a souligné les éléments les plus pertinents du point de vue des politiques. M. Akram Chehayeb, Président du Comité des forêts de la FAO, a fait part des avis du Comité concernant l'usage qui peut être fait des travaux du CSA et de ses recommandations de politique générale dans le cadre du Comité des forêts, aux fins d'une coordination plus efficace, notant par ailleurs que celui-ci examinera les résultats des travaux du CSA à sa session de 2018. M. François Pythoud, Représentant permanent de la Suisse et Rapporteur du processus de convergence des politiques du CSA, a présenté les projets de recommandations issus des débats entre les membres du CSA et d'autres parties prenantes. Les recommandations sur les politiques figurent dans le document portant la cote COFO/2018/5.4.

Dans ses recommandations, le Comité:

- a) a encouragé l'ensemble des parties prenantes à diffuser les recommandations aux niveaux local, national, régional et mondial, et à y recourir et en promouvoir l'application lors de la formulation de stratégies, politiques et programmes, selon que de besoin;
- b) a noté qu'il était important que les parties prenantes du CSA mettent en œuvre les instruments mondiaux de politique générale sur les forêts déjà existants, en particulier le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les accords environnementaux multilatéraux pertinents;
- e) a invité à transmettre ces recommandations aux organes de politique générale concernés, notamment le Comité de l'agriculture, le Comité des forêts, le Forum politique de haut niveau (HLPF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et la Convention sur la diversité biologique (CDB).

---

<sup>5</sup> CFS 2017/44/Rapport.

**Le Comité souhaitera peut-être examiner les recommandations du CSA, en particulier quand il abordera le point 5.4 de l'ordre du jour.**

#### **IV. COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

8. À sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue du 26 au 30 septembre 2016, le Comité de l'agriculture<sup>6</sup> a abordé le thème suivant: Agriculture et Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Plus particulièrement, le Comité:

a) a indiqué être conscient du rôle primordial de l'agriculture dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et a souligné la nécessité de promouvoir des mesures plus intégrées, qui concilient les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) de la durabilité dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche;

b) a invité les autres comités techniques de la FAO, les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres parties prenantes à continuer de renforcer la collaboration et la coordination dans le sens d'une contribution plus solide et plus efficace des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche au Programme 2030.

9. Le Comité a également approuvé le projet de résolution de la Conférence qui concerne l'Année internationale de la santé des végétaux, constatant que la préservation de la santé des végétaux permet de protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les ennemis des végétaux et les problèmes liés au changement climatique, et contribue aux efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté.

**Le Comité souhaitera peut-être examiner ces résultats, en particulier quand il abordera les points 4, 5.1-5.4, 6.5 et 7.1 de l'ordre du jour.**

#### **V. COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

10. À sa seizième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture<sup>7</sup> (30 janvier – 3 février 2017) a invité les pays à renforcer le lien entre la conservation des races, la production agricole durable et la protection de la nature, ainsi que la collaboration entre le secteur de l'agriculture et l'élevage, d'une part, et le secteur de l'environnement, de la faune et de la flore sauvages et des forêts, d'autre part, tout en garantissant la pleine participation de tous les éleveurs, et plus particulièrement des bergers et des autres petits éleveurs pastoraux. Elle les a encouragés à étudier la possibilité de mettre en place des systèmes d'incitation axés sur les résultats qui favoriseraient la fourniture de services écosystémiques en continu, l'accent étant mis sur les races adaptées aux conditions locales, conformément aux réglementations des échanges internationaux et a demandé à la FAO d'élaborer des directives à cet égard.

11. La Commission a examiné les documents intitulés *État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*<sup>8</sup> et *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*<sup>9</sup>. Elle a engagé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de contribuer à la gestion durable des

---

<sup>6</sup> C 2017/21.

<sup>7</sup> CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1.

<sup>8</sup> CGRFA-16/17/19.

<sup>9</sup> CGRFA-16/17/20.

forêts, au Programme 2030 et à d'autres engagements internationaux pertinents qui concernent les forêts, y compris la Déclaration de Cancún. Elle a encouragé les pays à soutenir, s'il y a lieu, les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et à contribuer à leurs activités afin de renforcer la collaboration régionale dans ce domaine. Par ailleurs, elle a recommandé que les pays prêtent une attention particulière aux réseaux régionaux sur les espèces forestières envahissantes, et a encouragé les divers réseaux à échanger des informations pertinentes du point de vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

12. La Commission a demandé à la FAO de continuer à coordonner et à faciliter la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en collaboration avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations, organes et processus internationaux pertinents. Elle a aussi demandé à la FAO d'élaborer un projet de Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières, en suivant le plan proposé<sup>10</sup> et en tenant compte des directives existantes relatives à l'élaboration des programmes forestiers nationaux et à la formulation des politiques forestières, afin d'éviter les chevauchements. Par ailleurs, elle a demandé à la FAO de continuer à mobiliser des fonds extrabudgétaires et à élaborer la stratégie de financement afin de prêter un appui à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et d'encourager les donateurs à y contribuer.

13. La Commission a adopté, pour les ressources génétiques forestières, les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification proposés comme outils d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>11</sup>. Elle a aussi adopté le calendrier proposé pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>12</sup>.

14. La Commission a demandé à la FAO de formuler un projet de directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, ainsi que des directives pour l'établissement de rapports par les réseaux régionaux et les organismes internationaux. Elle a aussi demandé à la FAO de consulter par voie électronique le Groupe de travail et les points focaux nationaux désignés pour la préparation des rapports des pays pour L'état des ressources génétiques forestières dans le monde sur le projet de directives pour l'élaboration des rapports intérimaires des pays, avant la mise au point de leur version finale au plus tard le 31 mars 2017, en tenant compte de la nécessité de donner des précisions sur les exigences en matière d'établissement de rapports et d'inclure un glossaire de termes techniques. Elle a encouragé les pays à se préparer afin de procéder à la collecte des informations et des données requises pour faciliter la présentation de leurs premiers rapports intérimaires dans les délais impartis. La Commission a demandé à la FAO d'examiner l'interface entre les systèmes d'établissement de rapports pour les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques forestières afin d'éviter les chevauchements.

15. La Commission a demandé à la FAO de mobiliser des fonds extrabudgétaires afin d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à établir leurs rapports intérimaires. Elle a aussi demandé à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organismes internationaux compétents à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. De plus, elle a invité la FAO à collaborer avec d'autres processus d'évaluation et fournisseurs de données pertinents dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

**Le Comité souhaitera peut-être examiner ces résultats, en particulier quand il examinera le point 5.4 de l'ordre du jour.**

---

<sup>10</sup> CGRFA-16/17/19, annexe A.

<sup>11</sup> CGRFA-16/17/20, annexes A et B.

<sup>12</sup> CGRFA-16/17/20, annexe C.

## **VI. CONFÉRENCES RÉGIONALES**

16. Aucun rapport n'était disponible au moment où le présent document a été rédigé. Les conclusions des conférences seront portées à l'attention du Comité au moyen de modifications au présent document, s'il y a lieu.